



GUIDE DE SOUMISSION D'UN PROJET

**Accompagnement des municipalités dans
le démarrage d'un projet en génie végétal**

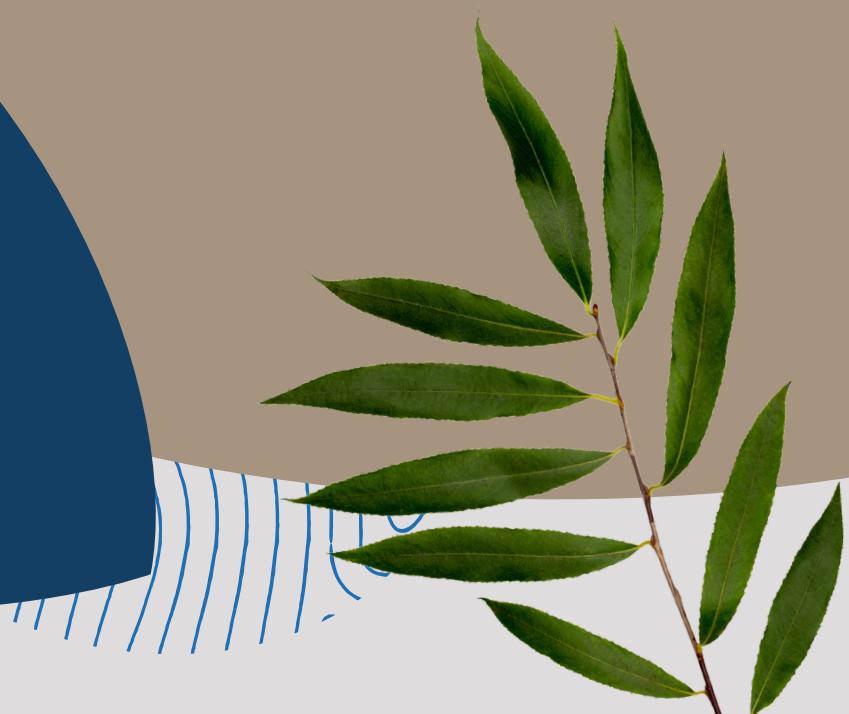


TABLE DES MATIÈRES

<u>1. Mise en contexte</u>	1
<u>2. Objectifs</u>	3
<u>3. Critères d'admissibilité</u>	3
3.1. Porteurs du projet	4
3.2. Localisation du projet	5
<u>4. Accompagnement</u>	5
<u>5. Engagement des bénéficiaires</u>	6
5.1 Implication et obligations de la municipalité	6
5.2 Personnel impliqué	6
<u>6. Modalité de l'accompagnement</u>	7
6.1. Soutien disponible	8
6.2. Complémentarité avec d'autres soutiens	10
<u>7. Calendrier de l'accompagnement</u>	10
<u>8. Critères de sélection</u>	10
<u>9. Soumissions des projets</u>	12
9.1 Comment soumettre un projet	12
9.2 Liste de la documentation à joindre	12
<u>10. Information complémentaires</u>	12
<u>11. Références</u>	13

PARTENAIRES DU PROJET

Ce projet, porté par la Société québécoise de phytotechnologie, est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre d'Action-Climat Québec, un programme coordonné par le Fonds d'action québécois pour le développement durable, qui découle du Plan pour une économie verte 2030.

Les activités du projet sont réalisées grâce au soutien financier d'EXP, de Norda Stelo, de Stantec, de Fluvio, de BC2 et de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec.

Financé par

Plan pour une
économie
verte

ENRACINER
POUR L'AVENIR

**PARTENAIRES
FINANCIERS**

En collaboration avec

**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable

Ambassadeur

exp.

Partenaires financiers

**NORDA
STELO**

Stantec

FLUVIO

BC2

AGRCQ

ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
REGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

COLLABORATEURS



Association des
architectes paysagistes
du Québec



Organisme
des bassins
versants
de la Capitale



Organisme de bassin versant de la Yamaska



OBV Richelieu | zone Saint-Laurent



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS EN PÉTINNIÈRE



ASSOCIATION
DES FIRMES DE
GÉNIE-CONSEIL
QUEBEC



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU



Montréal



Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation



UQAR

Université
du Québec
à Rimouski



Institut national
de la recherche
scientifique

Hydro Québec



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

UPA L'Union
des producteurs
agricoles
Montérégie



RAPPEL
Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

eureka ENVIRONNEMENT

CIMA+

lasalle nhc

RIVIÈRES

WSP

OPAYSAGE
architectes paysagistes



I. MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre d'Enraciner pour l'avenir : le génie végétal au service de l'adaptation aux changements climatiques, la Société québécoise de phytotechnologie (SQP) lance un appel à projets visant à accompagner les instances municipales locales ou régionales de comté (MRC), dans les régions administratives ciblées par le projet : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Estrie et Montérégie. Cet appel vise à bien outiller ces instances et à mettre à leur disposition notre expertise pour agir comme levier lors des étapes de démarrage des projets en génie végétal, plus précisément la stabilisation des berges, côtes et pentes et talus.

Dans le cadre du projet, le génie végétal fait référence à :

« L'ensemble de techniques alliant les principes de l'écologie et du génie pour concevoir et mettre en œuvre des ouvrages utilisant des végétaux comme matériel de base afin, entre autres, de stabiliser talus et berges et de contrôler l'érosion en restaurant les milieux naturels.

Ces techniques, issues de solutions fondées sur la nature, qui peuvent également viser à restaurer, reposent sur l'utilisation de végétaux vivants (semences, boutures, plantes, plançons), parfois en association avec des matériaux inertes (troncs, pieux de bois, géotextiles biodégradables, roches, agrafes métalliques, etc.). »

L'objectif ultime d'Enraciner pour l'avenir est de promouvoir un changement de pratiques en faveur de la mise en place d'ouvrages de génie végétal pour une meilleure adaptation aux changements climatiques. Ces pratiques se positionnent sur le même continuum d'interventions que celles recourant à des matériaux inertes. Cependant, elles requièrent une approche plus adaptative et un changement de pratiques qui pourrait décourager certaines organisations à mettre en place ce type d'ouvrages qui comportent, malgré tout, de nombreux co-bénéfices : elles augmentent la diversité des habitats pour les plantes, les macro-invertébrés benthiques, les poissons et les oiseaux, améliorent la connectivité des écosystèmes, contribuent à la lutte contre les espèces envahissantes et participent au stockage du carbone, etc. (Moreau, Evette, Cotte & Poulin, 2024).

Le recours au génie végétal représente donc un levier stratégique pour les municipalités qui souhaitent renforcer la résilience de leur environnement face aux changements climatiques. Actuellement, les MRC et municipalités locales travaillent de concert pour identifier les risques et mettre en œuvre des solutions d'adaptation dans le cadre du Plan Climat. Le génie végétal s'inscrit pleinement dans ces actions en atténuant les risques associés à l'érosion côtière, des berges et talus.

C'est pourquoi nous privilégions un accompagnement dès la phase de démarrage du projet afin de permettre à des instances municipales ayant moins d'expérience dans ce domaine de bénéficier d'une meilleure compréhension des enjeux et d'orienter la prise de décisions vers des solutions en génie végétal qui soient réalistes, réalisables et adaptées aux processus d'érosion du milieu. Toutefois, les instances municipales disposant d'une certaine expérience en la matière sont également invitées à profiter de cet accompagnement.

Cet appel à projets ne vise pas le financement de projets en génie végétal, mais il a plutôt vocation à agir comme levier pour faciliter les recours à ces pratiques. C'est la raison pour laquelle un des axes d'Enraciner pour l'avenir intègre l'accompagnement des MRC et des municipalités, comme objet du présent appel à projets.

Ainsi, un accompagnement sous forme de banque d'heures offerte par Enraciner pour l'avenir sera mis à disposition des instances municipales bénéficiaires, pour aider notamment au :

- Soutien au processus de préfaisabilité du projet ;
- Appui à la compréhension des paliers législatifs ;
- Aide à la demande des permis et/ou certificats d'autorisation ;
- Partage d'une feuille de route du démarrage du projet ;
- Répertoire actualisé des programmes de financement ;
- Soutien à la bonification des demandes de financement ;
- Répertoire de contacts en génie végétal (partie prenante pour chaque grande étape du projet)
- Maillage avec des firmes spécialisées en génie végétal.

Pour plus de détails sur ces éléments, référez-vous à la [section 6.1](#) de ce document.

L'accompagnement cible plus particulièrement les instances municipales qui ont moins de connaissances ou d'expertise dans ce domaine, mais qui font face à des problématiques d'érosion et qui manifestent une volonté concrète de passer à l'action avec des solutions végétales.



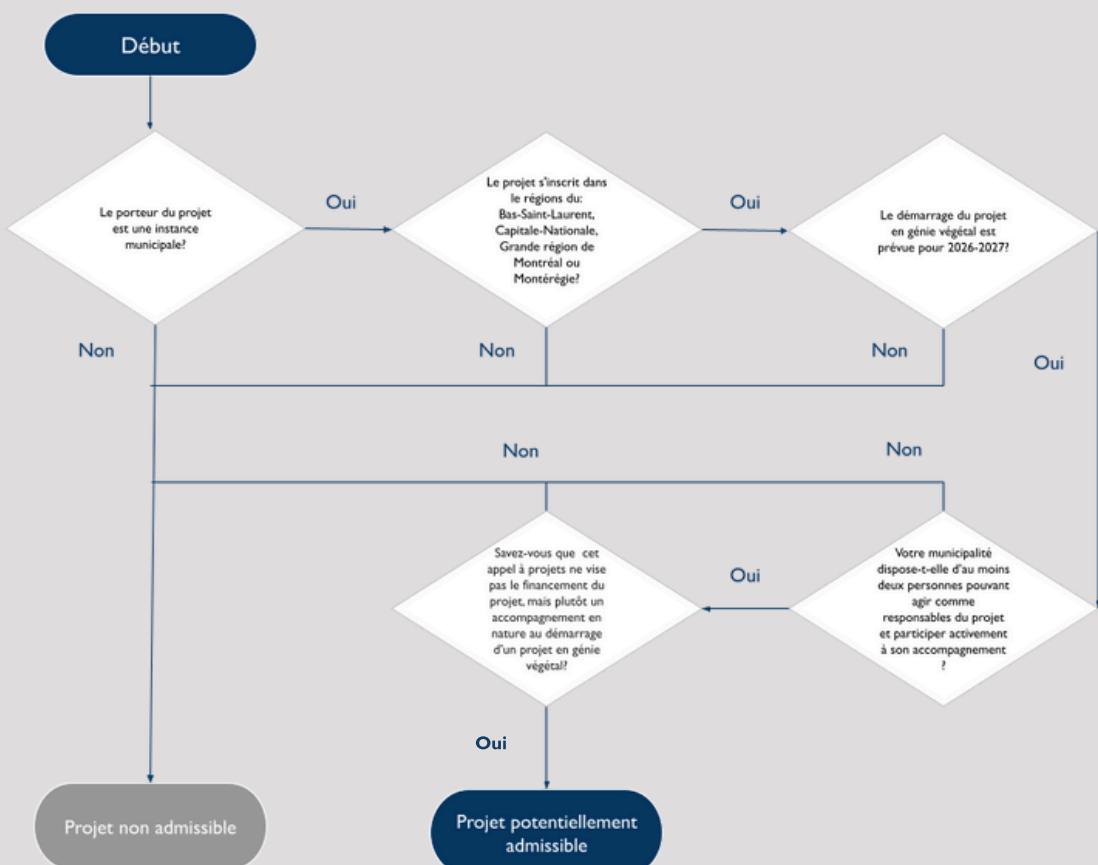
2. OBJECTIFS

- Outiller huit municipalités locales ou MRC pour le démarrage de projets en génie végétal ;
- Favoriser le déploiement de projets de génie végétal pour la stabilisation de berges, côtes et pentes et talus ;
- Renforcer les capacités internes des municipalités en créant des espaces de transfert de connaissances et de partage d'expériences sur les solutions intégrant le génie végétal.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité, qui définissent les exigences minimales pour soumettre un projet dans le cadre de cet appel à projets, dépendent notamment du type de porteur de projet, de la localisation et de la durée, ainsi que de l'engagement de l'instance municipale.

Avant de soumettre un projet, chaque municipalité et MRC doit avoir rempli le [Formulaire préliminaire d'admissibilité](#).



Les types de projets admissibles doivent être effectués dans une optique de :

- Restauration et stabilisation de berges en milieu riverain, agricole ou côtier ;
- Aménagement côtier, des berges ou de pentes et talus intégrant le génie végétal ;
- Stabilisation des pentes et talus.

Les projets admissibles doivent reposer sur des techniques de génie végétal ou leur implémentation en combinaison avec des approches de stabilisation minérale, par exemple, un enrochement végétalisé ou un matelas de branches (couverture de branches à rejets retenues à l'aide de fibres biodégradables et de fils métallique), caissons végétalisés, entre autres techniques mixtes.

Non admissibles :

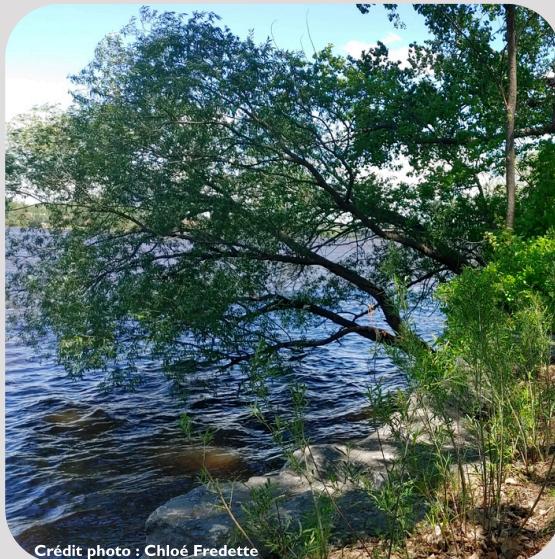
- Un projet de prévention et protection des berges, côtes ou pentes et talus ;
- Les projets situés hors des nos régions : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Estrie et Montérégie ;

3.1 PORTEURS DU PROJET

Le choix de cibler exclusivement les instances municipales repose sur leur responsabilité de gestion des cours d'eau, incluant l'entretien, l'aménagement et la protection de leur écoulement normal pour assurer la sécurité et la protection des biens et des personnes (Loi sur les compétences municipales RLRQ, c. LCM-2005). Elles ont un rôle central dans la gestion, l'aménagement et le développement durable à l'échelle du territoire et ont la capacité de mobiliser des acteurs locaux et de faciliter le recours aux solutions fondées sur la nature dont fait partie le génie végétal.

À travers la sélection de quatre régions bien spécifiques, notre démarche vise à représenter la diversité des contextes territoriaux du Québec (milieu riverain, côtier, urbain et agricole) où des ouvrages de génie végétal peuvent être mis en place. Ce qui permettra d'assurer une équité territoriale et géographique où les conclusions et apprentissages qui découlent d'Enraciner pour l'avenir puissent être plus facilement transposables à l'échelle nationale.

L'équité territoriale est un élément transversal. La concertation multipartite et intersectorielle, ainsi que la collaboration entre acteurs territoriaux clés, tels que les organismes de bassin versant (OBV), les comités ZIP, les conseils régionaux de l'environnement et autres, est encouragée afin de favoriser les échanges et la synergie entre différentes parties prenantes. Toutefois, le porteur de projet doit être une municipalité ou une MRC. Les autres types d'organisations (associations, coopératives, entreprises, OBNL, propriétaires privés, etc.) ne sont pas admissibles comme porteurs de projet.



Crédit photo : Chloé Fredette

3.2 LOCALISATION DU PROJET

Enraciner pour l'avenir cible l'accompagnement de deux municipalités locales et MRC dans chacune des régions administratives suivantes:

- Bas-Saint-Laurent ;
- Capitale-National ;
- Estrie ;
- Montérégie.



Par conséquent, le projet en génie végétal pour la stabilisation de berges, côtes ou pentes et talus envisagé doit se trouver dans les régions administratives mentionnées ci-dessus.

Dans le cas où un projet en génie végétal se situe à la frontière de deux municipalités, MRC ou en partie sur le territoire d'une instance municipale située hors de nos régions ciblées, un seul représentant provenant d'une région d'intérêt devrait être désigné comme responsable. Ce représentant aura pour rôle de coordonner la concertation et le partage de responsabilités entre les parties concernées.

Enraciner pour l'avenir dispose de ressources financières limitées et s'échelonne sur une période de trois ans. Pour le moment, nos actions demeurent concentrées dans les zones ciblées. Cependant, nous souhaitons éventuellement étendre nos retombées et offrir un accompagnement à d'autres territoires québécois.

4. DÉFINITION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'objectif est d'accompagner des projets de génie végétal dont le démarrage se fera à partir de juin 2026, et ce, même si leur finalisation dépasse la période d'accompagnement offerte par Enraciner pour l'avenir, se terminant en février 2028.

Par le terme « démarrage », nous faisons référence aux étapes d'idéation et de recherche de financement, de planification ou de préfaisabilité du projet. Ainsi, Enraciner pour l'avenir s'engage uniquement à guider les instances municipales bénéficiaires avant qu'elles n'atteignent l'étape de réalisation du projet.

Les cinq grandes étapes d'un projet :

- Idéation et recherche de financement : Le besoin est identifié, mais le projet est encore à l'état d'idée et il reste à identifier et confirmer les sources de financement ;
- Planification : L'idée est plus concrète et les objectifs sont élaborés ;
- Préfaisabilité : Le projet est en réflexion ou en phase d'analyse préliminaire ;
- Conception et réalisation : Le projet en cours de conception ou de mise en œuvre ;
- Suivi et entretien : Le projet a été réalisé et le dispositif est maintenu et surveillé afin d'en assurer l'efficacité et la pérennité.

5. ENGAGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

5.1 IMPLICATIONS ET OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Cet accompagnement a comme objectif d'agir comme levier pour faciliter un changement de pratique afin d'encourager le recours au génie végétal auprès des instances municipales ayant peu de connaissances ou d'expertise dans ce domaine. Ainsi, malgré le fait que nous souhaitons que les projets accompagnés passent en phase de conception et de réalisation, il ne s'agit pas d'une obligation pour profiter de ce soutien. De plus, aucune contribution monétaire n'est demandée de la part des instances municipales. Il est par contre nécessaire que les deux délégués (voir section 5.2) aient le temps nécessaire afin d'assurer l'avancement du projet en plus d'être présents aux rencontres mensuelles de suivi de 2 h. L'impossibilité de répondre à ces exigences sur une longue période pourrait engendrer une suspension temporaire ou permanente de l'accompagnement.

5.2 PERSONNEL IMPLIQUÉ

Pour le bon déroulement de l'accompagnement, il est essentiel qu'au moins un employé ayant des compétences et connaissances en environnement et une personne issue de la direction s'engagent et s'impliquent activement dans le projet de génie végétal. La collaboration active entre l'équipe d'Enraciner pour l'avenir et les personnes impliquées est fondamentale pour l'accompagnement.

Même si les personnes impliquées ont peu de connaissances en génie végétal, cela n'est pas un obstacle. L'objectif de l'accompagnement est précisément de fournir les outils et le soutien nécessaires pour acquérir les connaissances et compétences permettant de mettre en place, ou d'intégrer des pratiques de génie végétal dans d'autres projets d'aménagement.

La participation des deux délégués(es), soit un(e) cadre de la direction et un(e) professionnel(le) en environnement, est essentielle pour assurer l'avancement administratif et technique, mais aussi pour sensibiliser la direction concernant ce type d'ouvrages et ainsi augmenter l'effet de levier de cette initiative d'accompagnement dans le changement de pratique. Le rôle de la personne de la direction consistera principalement à faciliter la circulation de l'information à l'interne et à appuyer la prise de décision au sein de l'organisation.

Plus concrètement, le personnel impliqué sera invité à prendre part aux rencontres de suivi mensuelles avec la chargée de projet d'Enraciner pour l'avenir. Une disponibilité de deux heures par rencontre chaque mois est prévue pour l'ensemble de l'accompagnement. Ces rencontres seront des espaces d'échanges pour recueillir et répondre aux questions, pour présenter les outils et les éléments clés issus du panel d'experts, ainsi que des séances de travail collaboratif visant à faire progresser la démarche de démarrage du projet.

Pour sa part, le ou la professionnel(le) en environnement qui sera désigné(e) devra participer plus activement aux rencontres d'accompagnement mensuelles, ce qui exigera une plus grande disponibilité. De plus, cette personne sera invitée à :

- Participer, à la fin du soutien, à l'évaluation participative du processus d'accompagnement ;
- Rédiger du contenu sur le projet pour quelques-unes des infolettres d'Enraciner pour l'avenir afin d'offrir de la visibilité au projet ;
- Fournir du contenu visuel et écrit, des retours d'expérience pour la rédaction des fiches synthèses de l'accompagnement. Il pourra aussi vous être demandé de participer à la révision de ce document. (plus de détails dans la section 6 de ce document) ;
- Participer aux colloques d'Enraciner pour l'avenir pour présenter les retombées de l'accompagnement.

Un document de suivi d'avancement du projet devra aussi être rempli et mis à jour minimalement chaque mois par l'instance municipale afin de permettre à la chargée de projet d'Enraciner pour l'avenir d'effectuer un meilleur suivi du projet et garder une trace de son évolution au cours du temps. Un bilan intermédiaire devra aussi être produit par le bénéficiaire afin de maximiser les retombées de l'accompagnement.

Bien que les projets en génie végétal ne soient plus accompagnés lors des étapes de conception et de réalisation, nous visons à ce que les projets accompagnés puissent se rendre jusqu'à cette étape.

6. MODALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Enraciner pour l'avenir envisage d'accompagner un total de huit municipalités locales ou MRC, soit deux par région administrative ciblée, ayant peu de connaissances en génie végétal pour la stabilisation de berges, côtes ou pentes et talus. Afin de les outiller, améliorer leurs connaissances et les aider à la coordination des différentes actions à mettre en place lors du démarrage du projet, l'équipe d'Enraciner pour l'avenir offre gratuitement un soutien technique à l'aide d'outils personnalisés aux bénéficiaires qui seront sélectionnés. Bien que notre accompagnement ne finance pas les différentes étapes des projets, nous pourrions être amenés à soutenir les municipalités ou MRC dans leurs recherches.



Démarche d'accompagnement		
Étape	Activité ou intervention	Documentation fournie ou co-construite
1.État des lieux	- Rencontre de démarrage de l'accompagnement ; - Visite terrain du site* ; - Analyse de la documentation supplémentaire du bénéficiaire*.	Bonification de la documentation jointe à la soumission
2.Détermination des besoins et des attentes	- Rencontre de mise en place de la stratégie d'accompagnement ; - Identification des besoins et contraintes ; - Idéation des solutions.	Feuille de route démarrage de projets en génie végétal
3.Accompagnement adapté et continu	- Rencontres mensuelles (2 h) de suivi et avancement* ; - Séances de travail collaboratif ; - Rencontre présentation des outils ; - Soutien utilisation des outils ; - Bilan intermédiaire et réajustement de la stratégie d'accompagnement, selon les avancements du projet.	- Répertoire des organisations spécialisées en génie végétal ; - Explication du cadre législatif ; - Répertoire des programmes de financement.
4.Clôture	- Rencontre de clôture ; - Retour d'expérience.	Fiche synthèse de l'accompagnement

*Fait au besoin

6.1 SOUTIEN DISPONIBLE

L'accompagnement en nature sera sous forme d'une banque d'heures d'un maximum de 180 h par projet. La chargée de projet d'*Enraciner pour l'avenir* sera la personne-ressource pour cet accompagnement et sera appuyée par des partenaires du projet qui sont des experts dans le domaine du génie végétal. Ainsi, elle sera responsable de :

- Produire la documentation fournie lors de l'accompagnement ;
- Répondre aux questions lors de rencontres de suivi ;
- Animer les rencontres d'accompagnement : démarrage, mise en place, suivi/avancement, et finale ;
- Collecte des questions et freins du projet du bénéficiaire et consultation avec le panel d'experts afin d'émettre des recommandations ;
- Stimuler et bonifier les échanges entre les différents types d'organisations impliquées dans le projet ;
- Soutenir les instances municipales lors des processus d'autorisation ;
- Accompagner les instances municipales dans la compréhension des différents paliers législatifs qui sont touchés selon le type de projet mis en œuvre ;
- Assurer un encadrement adéquat des avancements des projets sélectionnés.

Plus concrètement, voici le soutien offert :

- **Partage d'une feuille de route de démarrage du projet :** Fiche de démarrage du projet en génie végétal adaptable aux différents contextes afin d'identifier les éléments clés pour le démarrage de ce type d'ouvrage.
- **Soutien continu :** la chargée de projet sera disponible pour répondre aux questions et assurer un encadrement adapté tout au long l'accompagnement. Sur demande ou au besoin, elle pourra discuter des enjeux plus techniques et critiques au bon déroulement du projet ou de grandes importances avec le panel d'experts mobilisé dans le cadre d'Enraciner pour l'avenir. Des recommandations et des pistes de solutions face aux contraintes qui freinent l'avancement du projet seront présentées aux bénéficiaires.
- **Répertoire des organisations spécialisées en génie végétal :** Ce document servira à mieux aiguiller les instances municipales lors de leurs recherches d'expert dans le domaine du génie végétal. Il y sera présenté les champs d'action respectifs, comme les études de la préfaisabilité, le service-conseil, la conception, la réalisation des travaux, la recherche et le développement, etc.
- **Soutien et partage de documentation pour la compréhension de la réglementation et implications des paliers législatifs :** Aider les instances municipales à mieux comprendre les exigences réglementaires pour la mise en œuvre de leur projet pour réduire les risques de blocage. Identification des autorisations nécessaires afin de prévoir les délais de traitement et faciliter la conformité réglementaire.
- **Boîte à outils des programmes de financement :** Recherche et répertoire des programmes de subventions pour le financement du projet. Un soutien à la bonification des demandes de financement pourra aussi être offert.
- **Rayonnement et synthèse de l'accompagnement :** Il vous sera aussi demandé, au cours du processus d'accompagnement, de nous partager du contenu afin que nous puissions faire rayonner votre projet au sein de notre communauté de pratique pendant l'accompagnement et au niveau du Québec avec les fiches synthèses de l'accompagnement qui seront rédigées et diffusées suite à l'accompagnement. La diffusion des résultats, notamment lors de colloques et à la fin du processus d'accompagnement avec les fiches de synthèse, constitue un élément clé pour assurer le partage des apprentissages et des bonnes pratiques.

Les échanges entre la chargée de projets d'Enraciner pour l'avenir et le panel d'experts en génie végétal seront faits sous forme de discussions et se concrétiseront par des recommandations pour mieux outiller les instances municipales et faciliter la prise des décisions éclairées. Ces échanges se feront de manière à respecter la confidentialité du processus au sein des instances municipales et à éviter les conflits d'intérêts pour l'une et l'autre des parties (partenaires experts sollicités et instances municipales).

6.2 COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES SOUTIENS

L'accompagnement d'Enraciner pour l'avenir peut être combiné à une ou plusieurs aides financières, supports en nature ou collaborations provenant d'autres programmes ou organismes territoriaux. Cette complémentarité est encouragée, dans la mesure où elle favorise la concertation et la synergie entre les acteurs du territoire et le travail collaboratif autour du projet en génie végétal.

7. DÉFINITION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Dates importantes	
Lancement du formulaire préliminaire d'admissibilité	27 octobre 2025
Announce de l'appel à projets (guide et formulaire de soumission)	1er décembre 2025
Fin de la réception des soumissions	12 avril 2026
Annonce des bénéficiaires choisis pour l'accompagnement	Mai 2026
Signature de l'entente	Juillet 2026
Début de l'accompagnement	Juillet et septembre 2026
Fin de l'accompagnement	Février 2028

L'accompagnement se déroulera en deux phases. Dans un premier temps, quatre instances municipales seront accompagnées, à raison d'une par région ciblée, entre le mois de juin 2026 et octobre 2027, totalisant 16 mois d'appui. La deuxième phase, composée des quatre autres instances municipales, sera accompagnée entre septembre 2026 et février 2028. La détermination de la phase d'accompagnement sera tirée au sort.

8. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection constituent des éléments clés définis par Enraciner pour l'avenir dans le cadre de cet appel à projets. Ils seront utilisés pour analyser et évaluer les projets soumis afin de retenir ceux qui sont les mieux alignés avec les objectifs de l'accompagnement proposé.

Le processus de sélection sera réalisé par un comité interne d'Enraciner pour l'avenir, composé de trois membres, qui analysent, à l'aide d'une grille de notation quantitative, chaque critère afin d'attribuer une note globale à chaque projet et finalement donner une notation qualitative. Cette double notation permettra de comparer le plus objectivement possible la pertinence des projets soumis.

Les critères de sélection sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les critères 1 à 4 sont obligatoires, les critères 5 à 7 sont facultatifs.

Critère	Description	Pondération
1.État des lieux et problématique d'érosion	Mise en contexte du projet et des caractéristiques connues du site afin de nous permettre d'avoir une bonne idée des enjeux présents. La pondération de ce critère sera effectuée selon les connaissances détenues par l'instance municipale.	25%
2.Faisabilité du projet	Nous permet d'évaluer la possibilité réelle de mettre en place des techniques de génie végétal en réponse à la problématique d'érosion, le respect du cadre normatif en vigueur et un calendrier initial pour amorcer les premières étapes d'idéation et de planification et l'ampleur des travaux seront évalués.	30%
3.Besoin d'accompagnement	L'objectif de cette initiative étant d'outiller les instances municipales au début dans le domaine du génie végétal, nous allons prioriser ces dernières lors du processus de sélection.	20%
4.Implications dans le projet	L'implication des professionnels de l'environnement et le soutien de la direction et des élus sont des aspects primordiaux au processus de changement de pratiques dans une organisation.	15%
5.Travail collaboratif	Notre accompagnement vise à encourager la collaboration entre différents corps de métier et organisations (professionnels experts, OBV, Comité ZIP, Conseils régionaux de l'environnement, etc.) impliqués dans les ouvrages de génie végétal afin de freiner le travail en silo et favoriser les échanges intersectoriels.	10 % Évaluation qualitative dans toutes les sections du formulaire de soumission incluant la section 6 du formulaire
6.Réplicabilité	Nous souhaitons permettre que les conclusions et apprentissages qui découlent de l'accompagnement puissent plus facilement être généralisables à l'échelle nationale en touchant les différents contextes où des ouvrages de génie végétal peuvent être mis en place au Québec.	
7.Impacts écologiques et sociaux du projet	Enraciner pour l'avenir vise à maximiser les co-bénéfices écologiques et sociaux (implication citoyenne, acceptabilité sociale, etc.) ainsi qu'une meilleure adaptation et atténuation des changements climatiques.	

Note : Seules les municipalités et MRC répondant aux critères d'admissibilité établis pourront être retenues pour la suite du processus d'accompagnement

9. SOUMISSIONS DES PROJETS

9.1 COMMENT SOUMETTRE UN PROJET

Avant de soumettre un projet, chaque municipalité et MRC doit avoir rempli le Formulaire préliminaire d'admissibilité.

Ensuite, si le projet est potentiellement admissible, la municipalité ou MRC aura accès automatiquement au Guide de soumission et au formulaire de soumission.

La municipalité ou MRC devra remplir le formulaire de soumission et fournir les documents de support à la demande, puis envoyer le formulaire et l'ensemble des documents, en pièce jointe, par courriel à : info@phytotechno.com en indiquant l'objet du courriel : Soumission EPA_Nom de l'organisation soumissionnaire. L'ensemble de documents de soumissions de projet devra nous être transmis via WeTransfer ou un autre service similaire.

Nous vous demandons de vous assurer que tous les documents transmis avec le formulaire de soumission soient nommés et dans le bon format, tel que mentionné dans les Annexes 1 et 2 du formulaire de soumission.

9.2 LISTE DE LA DOCUMENTATION À JOINDRE

Assurez-vous de joindre toute la documentation nécessaire pour appuyer la soumission de votre projet, voici une liste pour vous aider dans ce processus :

Documentation obligatoire

- Formulaire de soumission rempli et signé
- Calendrier préliminaire du projet sous forme de diagramme de Gantt
- Supports visuels décrits et nommés selon les spécifications de l'Annexe 1 du formulaire de soumission
- Documentation complémentaire décrite et nommée selon les spécifications de l'Annexe 2 du formulaire de soumission

Documentation optionnelle

- Lettre de consentement, si la zone d'intervention se trouve sur un terrain privé

10. INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Des rencontres régionales ont été organisées en novembre 2025 afin de faire la diffusion de l'appel à projets. En plus une Clinique express en ligne — Soumettre un bon projet : ce que vous devez savoir sera le mercredi 21 janvier 2026 de 10 h à 11 h. Si vous n'êtes pas en mesure d'y assister, vous pourrez avoir accès à l'enregistrement à partir de la page des activités d'Enraciner pour l'avenir.

II. RÉFÉRENCES

Cottet M., Evette A., Moreau C, Poulin M. Le génie végétal au Québec aujourd’hui, état de la situation. Université Laval, 2024.

Loi sur les compétences municipales - LCM. RLRQ, C-47.1 (2005).
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-47.1>

